

PAR COURRIEL

Québec, le 13 juillet 2023

[REDACTED]

N/Réf. : AI2324-83

Objet : Demande d'accès à des documents détenus par l'Office québécois de la langue française concernant des plaintes ou des dénonciations reçues par l'Office à l'égard d'un possible manquement à la *Charte de la langue française*

[REDACTED]

Après analyse de votre demande datée du 13 juin 2023, l'Office québécois de la langue française vous transmet les renseignements accessibles conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après appelée « *Loi sur l'accès* »).

Vous trouverez ci-joint un tableau des données ventilées par région administrative. Nous souhaitons porter à votre attention que la région administrative correspond au lieu de résidence de la personne plaignante ou dénonciatrice.

En terminant, nous vous informons que, en vertu des articles 135 et 137 de la *Loi sur l'accès*, vous disposez d'un recours devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative portant sur l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, [REDACTED] nos salutations distinguées.

La responsable de l'application
de la *Loi sur l'accès*,

Original signé

Véronique Voyer
acces.information@oqlf.gouv.qc.ca

p. j. Tableau
Note explicative (avis de recours)

Région administrative de la personne plaignante ou dénonciatrice	Nombre de personnes plaignantes ou dénonciatrices
Abitibi-Témiscamingue	19
Bas-Saint-Laurent	27
Centre-du-Québec	24
Chaudière-Appalaches	57
Côte-Nord	6
Estrie	128
Extérieur du Québec	15
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	11
Lanaudière	138
Laurentides	270
Laval	170
Mauricie	43
Montérégie	906
Montréal	2624
Nord-du-Québec	3
Outaouais	281
Québec	345
Saguenay-Lac-Saint-Jean	41
Personnes plaignantes ou dénonciatrices anonymes*	1776
Total	6884

* Les plaintes ou les dénonciations anonymes sont possibles depuis le 1^{er} juin 2022.